



## Communiqué de presse

### **Directive sur le droit d'auteur : victoire historique pour les créateurs et la démocratie européenne**

**Mardi 26 mars** - Après trois ans de discussions et malgré la violente et massive campagne de désinformation menée par les géants du net, le Parlement Européen vient d'adopter la directive sur le droit d'auteur.

Anders Lassen, Président du GESAC a déclaré : « Il s'agit d'une victoire sans précédent pour les créateurs européens qui vont pouvoir ainsi faire respecter leurs droits et recevoir une juste rémunération de la part des plateformes telles que YouTube. L'Europe se dote d'une réglementation équilibrée qui va permettre le développement de l'économie européenne du numérique dont la culture est le fer de lance. »

Véronique Desbrosses, Directrice générale du GESAC a ajouté : « Nous sommes extrêmement reconnaissants aux parlementaires européens qui ont voté pour la culture et la justice dans l'économie numérique. Ce vote positif n'était pas seulement une décision cruciale pour les créateurs et notre secteur, il envoie aussi un message fort aux citoyens : les tactiques d'intimidation et de manipulation des géants du net n'ont pas influencé les preneurs de décision européens. Beaucoup d'entre eux ont contribué au succès de cette directive et il faut tout particulièrement saluer le travail de certains députés et notamment de Mr Cavada, Mme Trüpel, Mr Voss, Mme Berès, Mr Ehler, Mme Rozière, Mr Joulaud et Mme Costa ».

#### A propos du GESAC

Le Gesac regroupe 31 sociétés d'auteurs de l'UE, de Norvège, de Suisse et d'Islande. Ces sociétés défendent les droits de plus d'1 million d'auteurs et d'ayants-droit de tous les secteurs de la création : musique, arts graphiques et plastiques, audiovisuel, œuvres littéraires et dramatiques

#### Pour plus d'informations

Véronique Desbrosses - Directrice Générale du GESAC  
veronique.desbrosses@gesac.org | 02 511 44 54  
www.authorsocieties.eu | Twitter: @authorsocieties